

DANSETRAD

REGLEMENT INTERIEUR



Article 1: Tarifs

Le droit d'entrée est de 0€.

L'adhésion annuelle est de 0€.

La cotisation annuelle pour participer à l'atelier du lundi ou à l'un des deux ateliers du mardi est de 70€.

Ces cotisations annuelles seront réduites à 50€ à partir de janvier, et à 35€ à partir d'avril.

La cotisation est due à partir du 3^{ème} cours.

Article 2: Limitation

Le nombre de participants est limité par les propriétaires de la salle.

Article 3: Comportement

Quand l'association utilise des locaux appartenant à des particuliers, une conduite adéquate est de rigueur, en particulier:

- ne pas fumer
- ne pas faire du bruit aux abords et respecter le voisinage, ne pas ouvrir les fenêtres
- changer de chaussures pour préserver le revêtement du sol, et éviter celles qui laissent des traces
- ne pas toucher au chauffage/climatiseur
- afin d'éviter que les murs ne soient salis, dans la mesure du possible, ne pas s'appuyer aux murs et éviter que les vêtements ou les chaussures soient en contact avec les murs

Article 4: Coordonnées

Les membres à l'année acceptent de communiquer aux autres membres à l'année leur prénom, leur nom, leur photo, leur numéro de téléphone.

Article 5: Nombre de membres

Le nombre de membres (d'honneur, de droit et actifs), ne doit pas dépasser 49 pour des raisons d'assurance.

Article 6: Nombre de membres de la direction

Au vu de la taille de l'association, en fin d'assemblée générale, la direction est composée de deux à trois membres.

Article 7: Décisions de la direction

Les décisions de la direction sont prises à l'unanimité, hormis la convocation à une réunion de direction.

Article 8: Gestion des dépenses

Toute dépense doit être acceptée à l'unanimité par les membres de la direction collégiale. La signature de la facture vaut acceptation de la dépense.

Tous les membres de la direction collégiale peuvent s'ils le désirent être autorisés à signer seuls les chèques au nom de Dansetrad.

Les membres de la direction

Nice, le 4 octobre 2016

Raymonde Dozol

Olivier Pécheux